

PLAN DE CIRCULATION

EN ENTREPRISE

Créer, vérifier et faire vivre un plan qui sépare les flux, sécurise les manœuvres et alimente le DUERP.

Objectif opérationnel

Passer d'un simple plan affiché à un outil de prévention : localiser les zones de coactivité, définir des règles claires, informer tous les intervenants et tracer les actions correctives.

Pourquoi faut-il formaliser un plan de circulation ?

Ce que le plan doit prouver

- Réduire les heurts, collisions, écrasements et chutes de plain-pied liés aux déplacements.
- Séparer les flux piétons, VL, PL, engins de manutention, visiteurs et secours.
- Définir les règles : sens, priorités, vitesses, stationnement, accès interdits, marche arrière.
- Alimenter le DUERP, la liste d'actions de prévention et les protocoles de sécurité transporteurs.

Point de méthode

- Le Code du travail ne nomme pas toujours « plan de circulation », mais impose une circulation sûre.
- Le plan affiché ne suffit pas : consignes, accueil, contrôle terrain et mise à jour sont indispensables.
- Le marquage doit rester visible et cohérent avec les flux réels, y compris lors des pics d'activité.

Que faut-il cartographier sur le plan ?

Flux / zone	Informations à reporter	Points critiques à vérifier
Piétons	Entrées, vestiaires, bureaux, ateliers, visiteurs, passages protégés.	Sorties directes sur voies engins, traversées, angles morts, éclairage, obstacles.
VL / PL	Accès, parkings, attente, quais, aires de manœuvre, sens de circulation.	Croisements PL/VL/piétons, marche arrière, files d'attente, vitesse, visibilité.
Engins	Trajets chariots, transpalettes, zones de lavage, zones de charge batteries.	Coactivité, charges hautes, sorties de racks, portes sectionnelles, zones interdites.
Secours	Accès pompiers, hydrants/RIA, issues, point de rassemblement, évacuation.	Encombrement, stationnement gênant, stockage provisoire, accès de nuit.

Comment analyser les risques avant de tracer ?

- 1 Observer aux heures réelles : arrivées, pauses, livraison, changement d'équipe.
- 2 Mesurer les flux : fréquence, gabarits, vitesses, marche arrière, temps d'attente.
- 3 Croiser accidentologie, presque-accidents, remontées terrain, CSE, maintenance.
- 4 Identifier les zones de coactivité : croisements, quais, portes, pentes, angles morts.
- 5 Prioriser : supprimer le croisement, séparer physiquement, puis signaler et former.
- 6 Tester le scénario sur plan et terrain, corriger, dater, indiquer et diffuser.

À intégrer sur le plan affiché et dans les consignes

- voies par type de flux, sens et priorités ;
- limitations de vitesse et zones interdites ;
- parkings, quais, zones d'attente et stationnements interdits ;
- accès secours, issues, hydrants/RIA, point de rassemblement ;
- obligations EPI/haute visibilité et consignes visiteurs/transporteurs.

À rattacher au DUERP et à la liste d'actions de prévention ; à actualiser après modification de flux ou incident.

Quelles mesures mettre en place en priorité ?

Situation observée	Mesures prioritaires	Preuves à conserver
Croisement piétons / engins	Séparer physiquement si possible ; sinon passage matérialisé, arrêt, priorité claire, visibilité, éclairage, miroir, barrières.	Plan indicé, photos, consignes, relevés de contrôle.
Quais, livraisons, transporteurs	Zone d'attente conducteur, accès guidé, protocole de sécurité précis, consignes de circulation et stationnement.	Protocoles R4515, accueil transporteur, plan annexé.
Stationnement interne	Séparer VL/PL/visiteurs ; interdire les zones de manœuvre ; privilégier le stationnement en marche arrière quand pertinent.	Plan de masse, affichage, contrôles périodiques.
Engins / chariots	Conducteurs formés et autorisés ; vitesses maîtrisées ; avertisseurs, entretien, visibilité, zones de charge et circulation dédiées.	Autorisations, formations, VGP/entretien, rondes HSE.
Travaux ou réaménagement	Plan temporaire, balisage, information avant changement, test terrain, levée des obstacles et stockages provisoires.	Mode opératoire, diffusion, compte rendu de visite.

Quels documents demander ou tenir à jour ?

Dossier de preuve minimal

- Plan de circulation daté, indicé, affiché et versionné.
- Consignes internes : vitesse, priorité, stationnement, zones interdites.
- DUERP + liste d'actions : risques circulation, mesures, responsables, échéances.
- Protocoles de sécurité chargement/déchargement avec plan et consignes.
- Registre AT/incident/presqu'accident et remontées terrain.
- Autorisations de conduite, formations, accueil sécurité visiteurs/transporteurs.
- Contrôles : marquage, éclairage, portes/quais, VGP/entretien des engins.

Réflexes à retenir

- Séparer les flux avant de compter sur la signalisation.
- Supprimer les marches arrière et croisements inutiles.
- Tester le plan avec les salariés et les transporteurs.
- Diffuser aux accueils, quais, vestiaires, livret d'accueil.
- Réviser après accident, presqu'accident, réaménagement ou nouveau flux.

Quels points de vigilance garder en audit ?

- Un plan non appliqué ou non compris devient un affichage de façade : vérifier sur le terrain.
- Le marquage au sol s'use vite : prévoir une ronde périodique et une remise en état.
- Les stockages provisoires, palettes et véhicules en attente recréent des zones à risque.
- Les visiteurs, intérimaires et chauffeurs doivent recevoir des consignes simples, visuelles et traduites si besoin.
- Le protocole transporteur doit décrire l'opération réelle : accès, stationnement, quai, matériel, secours, responsable.

Quelle base réglementaire / recommandation citer ?

- Code du travail R4224-3**: circulation sûre piétons/véhicules.
- R4224-4 et R4224-20**: accès zones de danger + signalisation/matérialisation.
- R4214-10 et R4214-18 à R4214-21**: conception des voies, quais et rampes.
- Arrêté du 04/11/1993 art. 13**: bandes continues visibles, distances de sécurité.
- R4515-4 à R4515-11**: protocole de sécurité chargement/déchargement.
- R4323-55 à R4323-57**: formation et autorisation de conduite.
- L4121-2 et L4121-3-1**: principes de prévention, DUERP et actions.
- INRS ED 6002**: démarche flux/circulations, publication 07/2025.
- INRS ED 6083**: collisions engins-piétons et dispositifs de détection.
- INRS MAVimplant**: outil 3D d'aide à la conception.

Sources institutionnelles vérifiées le 12/06/2026. Adapter aux contraintes du site, aux arrêtés locaux, aux ICPE/ATEX/ERP si concernés.

Contrôle terrain en 15 minutes : que regarder ?

<p>Observer</p> <ul style="list-style-type: none"> Chemins piétons respectés et libres ? Stationnement ou stockage gênant les vues / manœuvres ? Marquage, panneaux, miroirs et éclairage visibles ? Marche arrière évitée ou guidée ? Zones d'attente définies ? Issues, hydrants/RIA et accès secours dégagés ? 	<p>Décider / tracer</p> <ul style="list-style-type: none"> Action immédiate si danger : balisage, arrêt zone, information. Tracer : photo non nominative, lieu, date, responsable, délai. Mettre à jour le plan si le flux réel diffère du plan affiché. Réinformer salariés, visiteurs, transporteurs et intérimaires. Contrôler la tenue de l'action à J+30 ou lors de la ronde suivante.
---	---

Indicateurs utiles : nombre d'écarts terrain, presqu'accidents, collisions, reprises de marquage, rappels consigne, protocoles non conformes.

Formule de contrôle rapide

« Le plan montre-t-il clairement qui circule où, quand, à quelle vitesse, avec quelle priorité et quelle preuve de maîtrise ? »